

bel et bien d'application (par exemple le banking sur Second Life). Et, plus intéressant, on doit bien constater que la demande interne fait émerger des règles de propriété intellectuelle.

Les communautés virtuelles les plus avancées comme Second Life semblent constituer des lieux d'expérimentation sociale. Partant d'une situation sans loi, la communauté se soumet à la pression interne pour établir des règles en matière de propriété, de sexualité, de pratiques bancaires ou d'aménagement du territoire. Ou comment des mondes virtuels peuvent nous en apprendre beaucoup sur la vraie vie. ■

L'auteur s'exprime ici à titre strictement personnel.

« Je ne suis plus seulement un ex-détenu... »

JEAN-MARC MAHY

Je suis aujourd'hui devenu éducateur. Depuis ma sortie de prison, je me bats sur le terrain pour sensibiliser les jeunes et les moins jeunes au monde carcéral. Je témoigne sur les plateaux de télévision, de radio, mais également dans les écoles primaires, les écoles à discriminations positives, les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), etc.

Depuis plus d'un an, j'utilise la prison de Tongres pour illustrer mes propos. Fermée en 2005, la plus vieille prison du pays a vu l'une de ses ailes transformée en musée. Des guides de la ville peuvent ainsi la faire visiter. Chaque cellule a été aménagée pour représenter une émotion. Le temps qui passe, la frustration, la justice, le quotidien... Cet outil pédagogique est le seul en Belgique qui permet de montrer à tout citoyen ce à quoi peut ressembler le quotidien en détention.

Près d'une fois par mois, j'encadre un groupe pendant près de nonante minutes dans le bâtiment de la prison de Tongres. Je témoigne d'abord devant le groupe, puis nous visitons les différents lieux. Douches, cellules, promenade,

chemin de ronde. Je travaille également à un projet (soutenu par la Fondation Roi Baudouin) à destination des jeunes des écoles en discrimination positive, des IPPJ et du centre d'Everberg, un projet qui vise à démystifier le milieu carcéral.

Mon objectif est d'inciter les jeunes à développer une attitude positive vis-à-vis de leur parcours de vie et, surtout, de leur éviter de vivre à leur tour cette expérience de vie en milieu carcéral. Le projet se déroulerait en quatre étapes dont la dernière est la visite de la prison de Tongres. Or, faute de subsides, la prison de Tongres fermera ses portes en octobre prochain. Autrement dit, tous les projets pédagogiques liés à ce lieu sont condamnés d'ici peu. De plus, l'actuel ministre de la Justice, Jo Vandeuren, a récemment annoncé une éventuelle réaffectation du lieu en vue d'accueillir près de trente-cinq jeunes délinquants. Des choix qui démontrent une politique à court terme vis-à-vis de l'accompagnement des jeunes délinquants en Belgique. Si les outils de sensibilisation disparaissent les uns après les autres, il est évident que le nombre de lits disponibles nécessaires paraîtra toujours trop peu élevé. Si l'accompagnement des jeunes est négligé, ces adultes en devenir passeront des IPPJ à la prison.

Je l'ai vécu en tant qu'ancien détenu, je le vis aujourd'hui comme éducateur : le temps nécessaire pour réapprendre à vivre après une détention équivaut au temps passé derrière des enceintes. Si un jeune passe six mois, il faudra l'accompagner pendant six mois. Si un homme passe dix ans en prison, il faudra l'accompagner pendant dix ans pour qu'il retrouve ses marques. Ce n'est pas en remplaçant aujourd'hui le musée de la prison de Tongres par un centre pour jeunes délinquants qu'on désengorgera les prisons pour adultes demain. ■

Un appel demandant le maintien de la prison-musée de Tongres peut être signé sur le site internet <www.revuenouvelle.be>.